



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Ces dernières années, des efforts considérables ont été faits par le Laboratoire National de Santé pour raccourcir les délais d'attente pour les résultats des analyses anatomopathologies en matière de traitement des cancers.

Or, d'après les informations recueillies auprès du LNS et de cabinets médicaux, les délais se sont actuellement allongés pour atteindre entre 5 à 7 semaines. Ceci vaut entre autres pour les analyses concernant la prise en charge de cancers du sein.

- J'aimerais dès lors savoir de Madame la Ministre si elle peut confirmer ces informations ? Le cas échéant, quels sont les raisons de ces délais excessifs ?
- Par quels voies et moyens le LNS entend-il ramener les délais à un niveau raisonnable évitant aux patients concernés des situations d'anxiété et permettant une prise en charge rapide et adaptée ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député